



Paris, le 18 mai 2010

ANF – Assemblée Générale Mixte du 6 mai 2010

Les résolutions ont été approuvées aux majorités suivantes :

	Résolutions	Voix pour (%)*	Voix contre + abstention (%)*
1	Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009.	99,97%	0,03%
2	Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et distribution du dividende de 1,43 €.	99,996%	0,004%
3	Option pour le paiement du dividende en actions.	98,00%	2,00%
4	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009.	99,97%	0,03%
5	Approbation des conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce.	89,17%	10,83%
6	Nomination de Monsieur Fabrice de Gaudemar en qualité de membre du Conseil de Surveillance.	90,65%	9,35%
7	Autorisation d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions.	86,33%	13,67%
8	Modification de la dénomination sociale - Modification corrélative des statuts.	99,996%	0,004%
9	Autorisation de réduire le capital social par annulation des actions achetées en application des programmes de rachat d'actions.	91,85%	8,15%
10	Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport.	99,996%	0,004%
11	Délégation de compétence au Directoire à l'effet à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription.	94,35%	5,65%



Résolutions		Voix pour (%)*	Voix contre + abstention (%)*
12	Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription et offre au public, ou dans le cadre d'une offre publique comportant une composante d'échange.	77,27%	22,73%
13	Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.	77,27%	22,73%
14	Autorisation au Directoire, en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital sans droit préférentiel de souscription, de fixer le prix d'émission dans la limite de 10% du capital social.	78,50%	21,50%
15	Augmentation du nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires.	85,47%	14,53%
16	Délégation de pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société.	99,75%	0,25%
17	Limitations globales du montant des émissions effectuées en vertu des 11 ^{ème} à 16 ^{ème} résolutions.	93,79%	6,21%
18	Délégation de compétence au Directoire l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.	92,40%	7,60%
19	Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.	99,996%	0,004%

(*) % des présents ou représentés.

Agenda financier 2010

Chiffre d'affaires 2e trimestre 2010 vendredi 13 août 2010
 Résultats 1e semestre 2010 mardi 31 août 2010
 Chiffre d'affaires 3e trimestre 2010 vendredi 12 novembre 2010

A propos d'ANF

ANF (ISIN FR0000063091), acteur important des centres-villes de Lyon et Marseille, est une société foncière conforme au statut SIIC de premier plan, orientée sur l'immobilier locatif résidentiel et tertiaire. Elle est également propriétaire des murs de 166 hôtels en France, tous exploités par la chaîne B&B. Cotée sur l'Eurolist B d'Euronext Paris, ANF est une société du groupe Eurazeo.

Contact Presse - ANF : Grégoire LUCAS Contact Analystes – ANF : Jean-Annet de SAINT RAPT

Tél : +33 1 53 70 74 94 -

Tél : +33 1 44 15 01 11 - investorrelations@anf-immobilier.com

glucas@image7.fr